



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 19 juin 2023

Présidence : Nicolas Menétrey

Effectif : 40

Présents : 32

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 24 avril 2023
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Election du bureau
7. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la commission de recours
8. Préavis municipal 23/2023 concernant une demande de crédit pour le démontage du réservoir de Naz (rapporteur commission gestion et finance M. Jean-Philippe Dupraz)
9. Préavis municipal 24/2023 concernant l'outil métier-programme informatique (rapporteur commission gestion et finance M. Jean-Philippe Dupraz)
10. Préavis municipal 25/2023 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2022 (rapporteur commission gestion et finance M. Jean-Philippe Dupraz)
11. Rapport de gestion de l'année 2022
12. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil. En l'absence de Madame Laureen Pittet, secrétaire, pour raison familiale, c'est Madame Mical Waeber qui prendra le PV de ce conseil.

1. Appel

32 membres répondent présents à l'appel. Madame Diane Weiss, Messieurs Cédric Barde, Olivier Despont, Eric Gysin, Sébastien Hirschi, Christian Manser, Fabrice Mermoud et Marc Suter sont excusés.

2. Approbation du PV du 24 avril 2023

En l'absence de remarque, Monsieur Nicolas Menétrey met le PV en votation pour son acceptation. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Monsieur Nicolas Menétrey remercie Madame Laureen Pittet, secrétaire, pour son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle aux commissions de transmettre leurs heures de fonctionnement pour ce premier semestre.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba, pour donner suite à la demande de la commission gestion-finances, fait un point de situation sur les investissements de cette législature. Pour rappel, les investissements ont été planifiés en septembre 2022 pour un plafond d'endettement maximum de CHF 12'699'712.-. Au 01.07.2023, la dette est de CHF 8'008'253.- et les investissements sont payés par la trésorerie courante. Les différents investissements ainsi que leur état d'avancement sont ensuite énumérés, Monsieur Thomas Tschudin et Monsieur Jean-Philippe Dupraz remercient la municipalité pour ce récapitulatif.

Monsieur François Guizzetti fait premièrement un point au sujet de l'AIAE et AIEHJ, Pour traiter le problème du chlorothalonil, selon les dernières études, c'est le charbon actif qui est le plus adapté. Ce dernier pourra être recyclé en station d'épuration. L'AIEA et l'AIEHJ sont en cours d'étude pour décider de la dimension des machines nécessaires et de leur localisation. Les coûts devraient pouvoir être chiffrés d'ici la fin de l'année,

Au sujet de la source de la Proveyse à Thierrens, l'AIAE est en discussion avec le service des eaux de la ville de Lausanne pour la gestion de cette dernière.

Pour l'ASET, la préparation des travaux suit son cours. Une étude concernant le chauffage à distance et la pose de panneaux photovoltaïques est en discussion.

Concernant les forêts, le canton a mis en place une surveillance car les intempéries du début d'année ont causé beaucoup de dégâts. Des fiches explicatives destinées à la population sont également à disposition pour permettre à chacun une meilleure compréhension. Il précise qu'une augmentation du dépôt de déchets (poubelles et déchets verts) a été constatée dans les forêts de la commune. La municipalité dénonce ce mode de faire et amende les fautifs lorsque qu'ils sont retrouvés.

Il termine en précisant que les castors arrivent maintenant également sur les bas de la commune de Montilliez. Selon la dernière étude de renaturation du Sauteruz, une partie de la rivière sera laissée aux castors, aucune intervention ne sera autorisée. Sur un autre secteur, les barrages pourront être rabaissés ou détruits. Ce projet sera financé à 95% par le canton, et les 5% restant seront partagés à hauteur de 2,5% pour Villars-le-Terroir, et 2,5% entre Fey et Montilliez.

Monsieur Lionel Panchaud fait le suivi de plusieurs préavis. Pour le préavis 10/2022 (préavis relatif à une demande de crédit pour le changement du système de chauffage au bâtiment communal ch. de la Lignée I à Sugnens), le budget accordé était de CHF 296'000.-, les dépenses se sont montées à CHF 276'703.-

Pour le préavis 12/2022 (préavis relatif à une demande de crédit pour l'agrandissement du bureau communal à Poliez-le-Grand) le budget accordé était de CHF 178'500.-, les dépenses ont été de CHF 168'617.-.

Pour l'arrosage automatique, les CHF 9'500.- d'investissement nécessaires sont judicieux vu le temps gagné par les employés communaux, estimé à 236 heures par année, soit l'équivalent de CHF 11'800.-.

Au sujet de l'Auberge communale, le préavis 11/2022 (préavis relatif à une demande de crédit d'étude préliminaire pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale de Poliez-le-Grand) ayant été refusé, la municipalité a mis sur pied, comme le souhaitait le Conseil, un concours d'architecture. Le mandat a été adjugé mais un des participants a fait recours, tout est donc stoppé pour l'instant. Parallèlement, le service d'hygiène du canton exige une mise aux normes d'ici au 30.06.2023, sans quoi l'auberge sera fermée. Les coûts estimés s'élèvent à CHF 40'000.- dont seuls une partie pourront être réutilisés après rénovation totale. Monsieur Luc Bovard demande la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire, Monsieur Lionel Panchaud lui répond par la négative. Pour terminer, Monsieur Lionel Panchaud informe le Conseil que les grils mis à disposition à la place des Tires à Sugnens et au refuge de Poliez-le-Grand ont été changés.

Monsieur Thierry Gay-Crosier fait un point de situation au sujet du postulat concernant les cavaliers. Le 20.05.2023, une rencontre a été organisée avec les propriétaires des différents manèges pour discuter du problème engendré par les crottins dans les villages. Des itinéraires ont été proposés et un courrier officiel transmis. Une période d'observation aura lieu jusqu'en novembre, date à laquelle une nouvelle rencontre sera organisée.

Des contrôles de vitesse ont eu lieu sur la route de Bottens à Poliez-le-Grand. Le taux d'infraction était nul, alors qu'en moyenne il est, au niveau cantonal, de 3%, ce qui satisfait la municipalité. Monsieur Didier Vautherin pense qu'il faut relativiser ces chiffres qui à son avis ne sont pas significatifs vu qu'il s'agit d'un seul contrôle entre 10h45 et 12h15. Une discussion a ensuite lieu au sujet de l'éventuel déplacement du panneau 50km/h sur la route de la Gare à Sugnens, sur l'utilisation du Speedy et sur la responsabilité individuelle.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

EFAJE : Madame Mical Waeber précise que 2 séances de l'EFAJE ont eu lieu durant le 1^{er} semestre. La première avait pour but de présenter Monsieur Dominique Alain Freymond, consultant en gouvernance d'entreprise, sur lequel l'EFAJE s'appuie désormais pour renforcer la communication auprès des membres, clarifier certains aspects organisationnels et recréer la confiance entre l'association et son comité. Un projet de réorganisation a été présenté puis mis en discussion. Lors de la deuxième séance, le 10 mai, les comptes 2022 ont été acceptés. Une analyse va être effectuée pour connaître quels seraient les avantages/inconvénients de transformer l'EFAJE en association intercommunale. De nouveaux statuts seront proposés cet automne, ils permettront de mieux fonctionner jusqu'à l'éventuelle mise en place d'une association intercommunale. D'autre part, le comité de l'EFAJE doit se prononcer sur l'adhésion de la société Orlatti.

AIAE : Monsieur Patrice Gaudard rapporte que les comptes 2022 ont été acceptés lors de la dernière séance.

STEP d'Echallens : Monsieur Alister Daeppen a participé à une séance durant laquelle les comptes 2022 ont été acceptés.

ASET : Monsieur Nicolas Mermoud a participé à une séance durant laquelle Monsieur Alexandre Maillard a été élu président.

ASIRE : Monsieur Jérôme Ciocca annonce que l'extension du collègue de Poliez-Pittet a été validée mais que le chauffage à double flux de ce même bâtiment a été refusé.

6. Election du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey ne peut pas exercer en tant que président plus de 2 ans de suite, selon les statuts du Conseil. La place de président est donc à repourvoir. Il propose que Monsieur Cédric Longchamp, vice-président, reprenne ce poste. En l'absence d'autre candidat, Monsieur Cédric Longchamp est élu président par acclamation.

Pour le poste de vice-président, Monsieur Cédric Longchamp propose Monsieur Nicolas Menétrey. Il n'y a pas d'autre membre du Conseil intéressé. Monsieur Nicolas Menétrey est élu vice-président par acclamation.

Pour les scrutateurs, sont actuellement nommés Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex, les suppléants étant Messieurs Jean-Claude Geinoz et Alain Menétrey. Monsieur Nicolas Menétrey propose que pour l'an prochain soient scrutateurs Messieurs Jean-Claude Geinoz et Alain Menétrey et soient suppléants Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex ce qui est accepté par acclamation.

7. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la commission de recours

Les membres actuels sont Messieurs Sébastien Hirschi et Fabrice Mermoud. Il convient de nommer un nouveau membre, ainsi qu'un suppléant. Madame Sandrine Picard se propose comme membre et Monsieur Patrice Gaudard comme suppléant, ils sont élus tous les deux par acclamation.

8. Préavis municipal 23/2023 concernant une demande de crédit pour le démontage du réservoir de Naz (rapporteur commission gestion et finance M. Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur François Guizzetti rappelle que tout réservoir non-utilisé doit être détruit. C'est le cas du réservoir de Naz qui n'est utilisé que pour le cimetière, le taux de nitrate étant trop haut pour alimenter les ménages. Après démolition, il est prévu d'aménager, et ce dans un 2^{ème} temps, une place de jeux à cet endroit. Il rappelle que l'AIAE participe à hauteur de 5% aux frais de démontage et précise que les pompes ne pourront vraisemblablement pas être utilisées ailleurs au vu de leur spécificité et ancienneté. Il termine en donnant lecture des conclusions du préavis.

Pour la commission de gestion-finances, Monsieur Jean-Philippe Dupraz donne lecture de son rapport, lequel recommande d'amender le préavis en précisant que ces travaux seront financés par la trésorerie courante.

Une discussion s'en suit où intervient Madame Sandrine Picard, qui trouve que la présentation porte à confusion, le préavis traitant le démontage et non de l'éventuelle place de jeux. Monsieur Luc Bovard estime pour sa part que c'est une dépense et pas un investissement. Il demande pourquoi la place de jeux ne fait pas partie du préavis. Monsieur François Guizzetti lui répond qu'il souhaite aller de l'avant avec le démontage du réservoir et que la place de jeux pourrait retarder ces travaux. Monsieur Luc Bovard déplore que le préavis n'englobe pas la place de jeux, car c'est une dépense sans plus-value. Il demande quelle est l'urgence à effectuer ces travaux. Monsieur François Guizzetti précise que ces travaux doivent être réalisés rapidement selon ce qui est demandé par le canton. Monsieur Daniel Leuba conclut en affirmant que le fait de séparer la démolition et la création d'une place de jeux ne change fondamentalement pas la donne. La municipalité a pour volonté de créer/réaménager des places de jeux dans les 4 villages, mais les projets ne sont pas encore prêts.

Une discussion s'en suit au sujet de l'amendement proposé par la commission gestion-finances. Monsieur Jean Philippe Dupraz se demande si la mention habituelle stipulant en conclusion des préavis : « de financer ces travaux par la trésorerie courante ou, si nécessaire tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché » doit être laissée systématiquement. Monsieur Daniel Leuba répond que la municipalité souhaite que cela soit laissé tel quel.

L'amendement proposé, soit : « 3. de financer ces travaux par la trésorerie courante » est mis en votation. Il est accepté par 27 voix (3 voix contre, 1 abstention). Le préavis 23/2023 amendé est ensuite accepté par 30 voix (1 voix contre, pas d'abstention).

9. Préavis municipal 24/2023 concernant l'outil métier-programme informatique (rapporteur commission gestion et finance M. Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur Nicolas Menétrey précise pour commencer qu'il a décidé de ne pas nommer de commission ad'hoc pour ce préavis, le sujet étant tellement spécifique que cela ne semblait pas opportun.

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis et précise que Monsieur Pascal Pillonnel, boursier, et Madame Véronique Curchod, secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants sont à disposition pour répondre aux questions. Ils sont les utilisateurs principaux de ce programme informatique. Monsieur Daniel Leuba rappelle que la société Simplyworks, choisie par la municipalité pour ce programme informatique, est déjà mandatée notamment pour la mise en réseau et ce à la plus grande satisfaction de tous les utilisateurs. Il donne ensuite lecture des conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz lit le rapport de la commission gestion-finances qui recommande d'accepter le préavis.

La discussion est ouverte. Monsieur Nicolas Mermoud demande si ces montants sont soumis à la TVA, Monsieur Daniel Leuba répond que cela n'est pas le cas. Monsieur Pascal Pillonnel et Madame Véronique Curchod donnent ensuite leurs points de vue sur ce prestataire de services qu'ils trouvent tous les 2 très réactif, à l'écoute et efficace. L'aspect sécuritaire est également mis en avant. La discussion est close et le préavis mis en votation.

Le préavis 24/2023 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal 25/2023 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2022 (rapporteur commission gestion et finance M. Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis des comptes et relève quelques points importants dont la stabilité des charges. Il présente ensuite une comparaison des revenus des dernières années, l'évolution du revenu d'impôts, de la marge d'autofinancement et du financement des investissements. Après attribution aux fonds de réserve et amortissements extraordinaires, les comptes présentent un excédent de CHF 86'091.- alors que le budget prévoyait CHF 91'444.- de charges. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur de la commission gestion et finances, lit le rapport. La commission recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

En l'absence de remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis 25/2023 est accepté à l'unanimité** et le conseil en donne décharge à la Municipalité, au boursier et à la commission gestion et finances.

11. Rapport de gestion 2022

Monsieur Daniel Leuba rappelle que le rapport de gestion n'est pas soumis à votation. Le rapport ayant été envoyé à chaque conseiller, il n'est pas présenté en détail, mais Monsieur Daniel Leuba précise que la Municipalité répond volontiers aux différentes questions ou remarques. Il remercie par ailleurs ses collègues de la municipalité et les membres du greffe pour tout le travail fourni pour réaliser ce document.

Monsieur Fabrice Ausoni remercie la municipalité pour ce document de qualité et très complet.

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion.

12. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz se questionne au sujet de l'entretien de l'étang de Dommartin. Monsieur François Guizzetti dit que l'étang mérite l'attention de la municipalité car son état n'est pas satisfaisant. Monsieur Luc Bovard précise que CHF 5'000.- figurent aux comptes. Monsieur François Guizzetti répond que ce sont des frais d'entretien de l'accès et de fauche uniquement.

Monsieur Nicolas Mermoud revient sur le sujet 19/2022 concernant les salissures dues aux chevaux à l'intérieur des villages. Il rappelle qu'un tout-ménage devait être envoyé à l'ensemble des habitants de la commune, ce qui n'est pas le cas. Dès lors, les cavaliers se sont sentis attaqués spécifiquement. Monsieur Thierry Gay-Crosier précise que le tout-ménage est prêt et qu'il sera envoyé dans les prochains jours.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la séance à 21h50 et remercie chacune et chacun de sa participation.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Mical Waeber-Dutoit